



Charte de Santé publique Suisse

Santé publique Suisse est l'interlocuteur helvétique, compétent, indépendant, faisant autorité tant en matière de santé publique¹ qu'au niveau du système de santé. Santé publique Suisse est perçue comme telle.

Santé publique Suisse s'engage en faveur du développement de la santé publique et de sa mise en œuvre pratique. Elle appuie ses actions sur une base scientifique et fait partie d'un réseau international de santé publique. Elle promeut un échange interdisciplinaire des personnes et organisations actives dans le champ de la santé publique au niveau suisse.

1. Identité et culture

Santé publique Suisse offre un forum attractif pour les spécialistes de même que pour les non-spécialistes actifs en matière de santé publique ou qui s'intéressent à cette problématique. Elle constitue une plate-forme permettant le contact avec les autorités politiques ou la population, et s'engage à défendre les intérêts de la santé publique auprès d'elles (concept d'« Advocacy »). Elle permet le rattachement de cellules spécialisées pour la mise en œuvre de projets de santé publique particuliers.

Santé publique Suisse promeut la collaboration de ses membres ainsi que

leur identification à la Santé publique Suisse vis-à-vis de l'extérieur. Elle occasionne des événements d'échange et de dialogue par le biais de congrès scientifiques et autres événements de société. Elle offre à ses membres des prestations attractives.

En outre, Santé publique Suisse se positionne en tant qu'association professionnelle regroupant des spécialistes en santé publique issus soit d'organismes privés ou publics du système de santé soit d'institutions académiques.

¹Le mot "santé publique" est ici traduit en allemand par „Public Health“, puisque les germanophones (en Suisse, comme en Allemagne et en Autriche) estiment qu'il est culturellement plus adéquat que "öffentliche Gesundheit". Avec ce terme générique nous englobons tous les efforts d'analyse et d'organisation visant à promouvoir, améliorer et maintenir un bon état de santé surtout au niveau de la population. Le but de la santé publique est de fournir et de garantir les conditions propices à la santé de tout être humain.

2. Objectifs de contenu

La Société aide à renforcer toutes les activités visant à promouvoir un état de santé de la population optimal. Elle s'engage activement pour la réalisation des conditions sociales et écologiques dans lesquelles l'homme parvient à vivre en bonne santé (concept de Public Health).

Santé publique Suisse s'engage pour le maintien d'un haut niveau de qualité du système de santé communautaire et individuel. Ainsi, les besoins subjectifs des individus ne doivent pas être négligés, tout comme il s'agit d'accorder à la prévention la place qui lui revient. La Santé publique Suisse soutient l'action concomitante de la santé publique et de la médecine individuelle.

Enfin, la Société promeut les mesures qui motivent tant un comportement de santé responsable que les actions solidaires, au sein de la communauté comme dans le monde professionnel. Par ailleurs, elle s'engage pour une diminution des différences de santé entre les différents groupes de population et les différentes couches sociales.

3. Activités et méthode de travail

Santé publique Suisse stimule le développement de la recherche en santé publique, elle veille à ce que les résultats en soient diffusés et à ce qu'ils soient transposés et utilisés dans la pratique. Elle organise des formations continues pour ses membres et offre des plates-formes pour les échanges entre chercheurs et praticiens.

Santé publique Suisse encourage la constitution de groupes spécialisés internes autour de thèmes spécifiques conformes à ses buts et les soutient dans leur travail.

Santé publique Suisse représente et défend ses intérêts en participant, au niveau national et international, aux diverses commissions ou autres instances relatives à la santé.

Santé publique Suisse prend position sur les problèmes d'actualité en matière de santé publique et de politique de la santé et s'engage en particulier contre toute activité pouvant menacer la santé de la population. Elle rend attentif aux facteurs de risque et prend parti en faveur de la protection de la santé.

Santé publique Suisse privilégie un style de gestion collégial et participatif. Elle favorise une circulation fluide de l'information entre ses membres et les organes de la Société. Elle définit annuellement les objectifs spécifiques et les priorités de sa politique, ceci en privilégiant une méthode de travail efficace et adaptée à ses ressources.

4. Communication

Santé publique Suisse pratique, vis à vis de l'intérieur comme de l'extérieur, une politique d'information active, ciblée et transparente. Elle relaie ses activités par un travail constant de relation publique et par la diffusion de messages de santé accessibles à tous. Elle entretient des contacts étroits avec les médias et cherche en toute occasion à engager le dialogue avec la population. Elle veille à créer des ponts entre le monde scientifique et le grand public.

Santé publique Suisse développe les liens et la collaboration avec les organisations nationales et internationales poursuivant les mêmes buts. De même, elle s'engage pour une collaboration plus étroite entre les sciences sociales et les sciences naturelles et entretient des contacts privilégiés avec la médecine clinique. Elle encourage le dialogue entre les représentants du monde scientifique, politique et économique.

5. Services

En complément de ses activités de base, Santé publique Suisse peut offrir des prestations de service, dans la mesure où cela sert ses buts et permet d'en accroître le renom et l'attractivité. Sa capacité financière devrait aussi en être améliorée.

Approuvé à l'AG du 21.08.2003

www.public-health.ch